

Monsieur MERCIER MIKE 15 BIS RUE BLOMET 75015 PARIS 15

PARIS, le 13 janvier 2021

Objet : accord de votre demande Nos références : IF.20F10021

Bonjour Monsieur MERCIER MIKE,

Après un examen de votre projet, la commission paritaire réunie le 12/01/2021 a décidé de prendre en charge votre demande de Projet de transition professionnelle suite à votre demande de financement, selon les modalités définies dans la convention.

Nous vous prions de nous renvoyer la Convention signée dans les plus brefs délais.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

TRANSITIONS PRO ILE DE FRANCE

1

CONVENTION D'ENGAGEMENT

Établie entre :

Le salarié Monsieur MERCIER MIKE 15 BIS RUE BLOMET 75015 PARIS 15

L'employeur APPLE RETAIL FRANCE EURL 12 RUE HALEVY 75009 PARIS

Et TRANSITIONS PRO ILE DE FRANCE

TRANSITIONS PRO ILE DE FRANCE accepte de prendre en charge la prestation :

Développeur intégrateur web par le prestataire INSTITUT DE FORMATION COMMERCIALE PERMANENTE du 09/02/2021 au 20/09/2021 Dossier n° IF.20F10021

selon les modalités définies à la présente convention : Prise en charge destinée à

Monsieur MERCIER MIKE

Forfait de frais de	
transport et	
hébergement pris en	
charge	

Prise en charge destinée au prestataire INSTITUT DE FORMATION COMMERCIALE PERMANENTE

Durée de la prise en	Durée théorique 532.00 heures
charge	Durée pratique 483.00 heures
Coût de prestation pris en charge	Coût de prestation demandé : 10480.40 € TTC Coût de prestation pris en charge : 5813.26 € TTC Soit un coût horaire pris en charge : 10.93 € TTC/heure

Autres financements

	%	DUREE	TAUX	MONTANT
CPF	0.00	117.00	15.00	1755.00
Apport personnel	0.00	0.00	0.00	3500.00

Prise en charge de la rémunération destinée à l'employeur APPLE RETAIL FRANCE EURL

Rémunération horaire brute de	Taux horaire brut de base : 19.39 €/heure		
référence	Taux horaire brut des éléments variables : 2.53 €/heure		
Taux de prise en	Du 09/02/2021 au 20/09/2021		
charge de la	92.61 %		
rémunération			
Nombre d'heures	40.45.001		
rémunérées prises	1045.36 heures à temps complet		
en charge maximum			
	formation réalisées et attestées ouvrent droit à paiement de la		
rémunération.			
	res (congés, absences ou autre motif), rapprochez-vous de votre		
	r les modalités d'absence ou de retour à votre poste. munérées sur la base de 151,67 h par mois (sous réserve d'assiduité		
aux cours).	nunerees sur la base de 151,67 il par mois (sous reserve d'assiduite		
Forfait de prise en			
charge des congés	10.00 %		
payés	10.00 //		
Engagement			
maximal au titre de	Montant prévisionnel versé à l'employeur : 32908.80 €		
la rémunération	Inclus le taux de charges patronales 40.98 %		
salariale brute	0 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 - 1 -		
Maintien de la	Oui		
réduction Fillon			
Toddottorr morr			
Situations de	Aucune demande de révision de la prise en charge, de la part de		
révision de la	l'employeur n'est acceptée après accord de la commission.		
rémunération et des	TRANSITIONS PRO ILE DE FRANCE n'examine que les		
charges patronales	augmentations de rémunération ou de charges patronales prévues par		
	un accord collectif. Le stage pratique n'est pas pris en charge par TRANSITIONS PRO		
Modalités de prise	LE Stage pratique n'est pas pris en charge par TRANSTTIONS PRO ILE DE FRANCE dès lors qu'il est réalisé dans l'entreprise du salarié		
en charge de la	(y compris les entreprises du groupe) ou au sein du prestataire de		
période de stage en	formation		
entreprise	1011164011		
	Pass Navigo = 0.00€/Mois		
Autres frais pris en	Ticket Restaurant = 0.00€/Jour		
charge	Abonnement de travail = 0.00€/Mois		
	·		

Le Le 13 janvier 2021

Le salarié (signature) TRANSITIONS PRO ILE DE FRANCE



Le:

Nom et qualité du signataire :

L'employeur (signature et cachet)